

Les expressions de sympathie, spontanées autant que tangibles, à l'endroit des victimes des inondations du Manitoba et des conflagrations de Rimouski et de Cabano, constituent une heureuse manifestation d'unité nationale. Mes Ministres croient avoir agi avec l'approbation unanime de la population en accordant des secours immédiats pour la lutte contre les inondations et les incendies, ainsi qu'en appliquant à l'égard des sinistres de 1950 les principes et considérations invoqués à l'occasion de la crue du Fraser en 1948. Cette année, comme en 1948, le travail de nos forces armées s'avéra des plus efficaces. On a désigné des commissions mixtes d'enquête composées de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, et dès que ces organismes ont pu présenter leurs rapports, on a fait part du versement d'importantes subventions nationales au titre du rétablissement et du réaménagement des régions sinistrées.

La section canadienne de la Commission mixte internationale a été priée de hâter l'enquête sur les mesures à prendre pour prévenir tout nouveau débordement de la rivière Rouge.

La Commission d'endiguement de l'agglomération de Winnipeg, nommée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, travaille à assurer à la région de Winnipeg des moyens de protection contre les inondations.

On a donné instructions à la Direction du rétablissement agricole des Prairies de compléter la réunion des données, dont une grande partie a déjà été recueillie, sur la prévention du débordement de la rivière Assiniboine.

La façon magnifique dont notre population a fait face à ces désastres, le travail et l'endurance de ceux qui ont lutté contre les inondations et les incendies, et la réponse du Canada tout entier, voire de l'étranger, aux demandes de secours, constituent un témoignage touchant du sentiment d'humanité commun qui existe, non seulement chez nous, mais dans bien d'autres pays.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises à l'intention de tous les services essentiels pour l'année financière en cours.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Alors que vous retournez dans vos foyers, j'exprime l'espoir que la divine Providence continuera d'accorder à notre population la paix, le bonheur et la prospérité.

Son Honneur le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de l'honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au mercredi, neuvième jour d'août 1950, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé au mercredi, neuvième jour d'août 1950.

W. ROSS MACDONALD,

Orateur.